

Comité Technique Ministériel

Un contexte pour le moins inédit

Le Comité Technique Ministériel convoqué le 23 juin, a eu un caractère exceptionnel et pour le moins inédit. Après des élections qui ont octroyé au parti présidentiel une majorité toute relative, il a été présidé dans sa première partie par Messieurs Bruno Le Maire et Gabriel Attal, alors même que l'incertitude demeure sur la pérennité du gouvernement auquel il participe.

Plusieurs textes ont été soumis au vote des représentants du personnel dans une seconde partie présidée par Madame la Secrétaire Générale de Bercy.

FO Finances a énoncé auprès des ministres la déclaration suivante, développant la situation des services dans les directions de Bercy, les attentes des personnels et les principales revendications de notre organisation, que nous avons déjà pu exprimer dans un courrier que nous avons adressé à Monsieur Attal, dès sa prise de fonctions.

Messieurs les Ministres,

Vos nominations interviennent dans une période pour le moins exceptionnelle.

Exceptionnelle au moins sous 3 aspects.

D'abord la sortie, bien que précaire, de la pandémie de COVID qui aura bouleversé à la fois notre vie personnelle et notre environnement professionnel et dont les conséquences risquent de perdurer.

La résurgence d'une guerre sur notre continent, déclencheur ou pas d'une situation économique, marquée par le retour de l'inflation.

Exceptionnelle enfin, par cette nouvelle crise de confiance envers notre démocratie représentative observée lors des tous récents scrutins, avec au final une représentation nationale pour le moins inédite !

Aujourd'hui, **la première préoccupation des agents est le pouvoir d'achat**. La simple annonce d'une revalorisation de la valeur du point d'indice, non chiffrée, ne peut suffire. Permettez-moi de vous rappeler que la valeur du point est gelée depuis 10 ans et que la perte de pouvoir d'achat depuis 20 ans s'élève à plus de 20%.

Au-delà, **les indemnités devront être également revalorisées et en tout premier lieu celles relatives aux déplacements et aux formations**.

Il en est de même pour d'autres indemnités dont en tout premier l'Indemnité Mensuelle de Technicité, qui nécessite de plus une harmonisation de son montant pour l'ensemble des personnels de ce ministère. Sur cette indemnité, il y aura lieu également de réparer l'injustice de ceux qui quittant ce ministère en cours de carrière, en perdent le fruit au moment de la liquidation de leur pension.

L'exigence de l'augmentation du volume des promotions internes reste d'actualité, même si des accords récents dans deux directions ont permis quelques avancées.

Plus largement, notre fédération revendique **une révision complète de la grille indiciaire mais certainement pas dans l'esprit préconisé par un récent rapport**. Il n'est en effet pas supportable qu'encore aujourd'hui plusieurs échelons de catégories B et C se retrouvent aux mêmes indices.

L'exécution des missions et leurs conditions d'exercice constituent l'autre grande source d'inquiétude des agents du ministère.

D'abord en termes d'effectifs. **Le ministère a subi la suppression de 10 000 emplois en 4 ans, faisant suite à 20 000 autres depuis 2010 !**

Stopper toute nouvelle suppression d'emploi est une priorité pour la survie de nos services.

Par ailleurs, **le recours à des recrutements de personnels contractuels doit être limité à des missions spécifiques et non à des emplois occupés jusqu'à ce jour par des titulaires**, comme les services d'accueil au public par exemple.

Ce déficit d'effectifs impacte directement l'exercice des missions et force est de constater que nombre d'entre elles ne sont peu ou plus du tout assurées.

Si tous les services sont concernés, les services de contrôle et donc de lutte contre les fraudes sont les plus impactés. Dans une période où l'État est à la recherche de rentrées fiscales cette situation est incompréhensible.

En outre, depuis des années, **notre ministère est le point de mire de réformes structurelles dont l'intérêt économique et fiscal est là encore sujet à caution. Il en est ainsi pour le transfert des taxes fiscales de la Douane à la DGFIP.**

Ces transferts désintègrent les services douaniers sans renforcer pour autant les services de la DGFIP. L'efficacité tant en termes de recouvrement ou encore plus de contrôles reste largement à démontrer. C'est pourquoi, nous vous demandons d'arrêter cette réforme et de renoncer lors de la prochaine Loi de Finances aux transferts envisagés à partir de 2023.

Nous vous avons alerté sur les conséquences de l'annonce du transfert de toutes les missions de sécurité alimentaire à la DGAL. Ce transfert outre là encore la perte d'emplois subie par la DGCCRF pose question sur son intérêt économique voire sur la pérennité de cette direction, sans oublier l'impact sur le Service Commun des laboratoires.

Nous prenons acte de la réunion prévue avec votre cabinet dès demain, en espérant qu'elle permette de répondre aux fortes interrogations des personnels suite à cette annonce.

Nous souhaitons également appeler votre attention sur l'avenir du SCL, dont les conclusions d'un audit récemment commandé pourraient être potentiellement inquiétantes pour son réseau.

Dans un environnement professionnel où les conditions de travail se sont considérablement dégradées, notre fédération porte également une grande attention à une politique ministérielle d'hygiène, de sécurité et de santé au travail de haut niveau. En ce sens, **la disparition des CHSCT, dont le rôle central a été un marqueur durant la crise sanitaire, est pour notre fédération un contre sens préjudiciable à la santé des agents.**

La fusion des instances, conséquence de la loi du 6 août 2019, qui a marqué un recul sans précédent pour la démocratie sociale dans la fonction publique, ne doit pas se traduire par une remise en question des droits pour les futurs élus titulaires et suppléants et du budget consacré à la politique ministérielle santé, sécurité et conditions de travail, construite depuis plus de trente ans à Bercy.

Le maintien du budget de l'action sociale est également pour notre fédération une exigence forte et il ne peut en aucun cas servir de variable d'ajustement budgétaire dans le cadre de la Loi de Finances

2023. Ce secteur subit actuellement de profondes réformes structurelles pour lesquelles notre fédération a pris toutes ses responsabilités.

A ce jour, si la réorganisation du réseau est en cours, nous notons un retard important dans le projet EPAF, ce qui ne nous surprend guère. En revanche, ce qui est particulièrement inquiétant, c'est le coût exorbitant induits par les frais de sécurité consécutifs à la protection des résidences en instance de cession qui demeurent à la charge de l'association.

Quant à la réforme de la gouvernance envisagée, si nous estimons que des marges d'amélioration existent, elle ne justifie pas de créer un nouveau labyrinthe administratif. La priorité doit être l'efficacité dans le but de satisfaire les attentes des agents ce qui passe d'abord par l'amélioration des prestations des trois associations ministérielles.

En décembre prochain, viendra le tour des élections professionnelles dans la fonction publique. Peut-être serez-vous soucieux du taux de participation ? Historiquement il est largement supérieur aux scrutins que nous venons de passer ce printemps.

Mais les modalités du vote électronique ne facilitent pas le maintien d'une participation élevée. Même si des simplifications ont été opérées suite aux élections test, nous avons de fortes craintes que la situation ne s'aggrave encore avec les contraintes imposées cette année.

Notre fédération a démontré en maintes occasions sa volonté de construire un dialogue social efficace avec ses interlocuteurs ministériels et directionnels. Les accords signés ces derniers mois par nos syndicats à la DGFIP et à la Douane en sont les derniers exemples, tout comme l'accord sur le télétravail que notre fédération a validé.

Notre fédération est convaincue que l'existence et le respect d'une véritable concertation sociale s'appuient sur l'octroi de moyens satisfaisants et pérennes aux interlocuteurs sociaux, tant au niveau national que local.

C'est pourquoi et dès maintenant pour que nous puissions nous projeter, **notre fédération vous demande de reconduire à minima les mesures mentionnées dans une circulaire signée par Monsieur Darmanin en 2019 et pérennisées depuis.**

Les agents de ce ministère ont toujours su faire preuve, et encore plus ces deux dernières années, d'un sens aigu du service public.

Un service public malmené, vilipendé, mal traité depuis plusieurs années. C'est pour partie ce bilan qui a été sanctionné ce dimanche, sans oublier la condescendance dont nos dirigeants ont fait preuve envers les citoyens en général et les fonctionnaires en particulier. C'est également, pour les directions de Bercy, le refus d'écouter et encore plus de prendre en considération les propositions que les représentants des personnels n'ont eu de cesse de poser dans le débat.

Au-delà d'une reconnaissance par des mots, les agents attendent une reconnaissance concrète par des actes : pour leurs traitements, pour leurs déroulements de carrière, pour leurs conditions de travail et pour une réelle égalité professionnelle, mais également en stoppant les suppressions d'emplois et les réformes destructrices du service public économique et financier de proximité.

Vous comprendrez que vos propos de ce matin seront écoutés avec grande attention et nous en rendrons compte aux agents, mais nous attendons encore plus des décisions dans les semaines et mois à venir qui permettront de juger si vous êtes véritablement à l'écoute des préoccupations des personnels et si vous êtes soucieux d'apporter les réponses appropriées.

C'est à un changement profond tant sur la forme du dialogue social que sur le fond de votre politique ministérielle sur lequel vous êtes attendus.